

# L'air du métro *dix fois* plus pollué qu'à l'extérieur

La Fédération des transports de la CFDT a distribué des tracts aux voyageurs pour les alerter sur la concentration très élevée de particules fines dans les tunnels du métro et du RER.

PAR GRÉGORIE PLESSE

L'heure de pointe du matin à gare du Nord. A priori pas celle où les voyageurs, encore à moitié endormis pour certains, sont les plus réceptifs aux luttes syndicales.

Et pourtant vendredi, la soixantaine de syndicalistes de la Fédération des transports (CFDT) n'a aucun mal à écouler ses tracts. Il faut dire que le message est accrocheur : « respirer dans les tunnels du métro et du RER nuit gravement à la santé », clame le tract, qui reprend les codes des messages de prévention sur les paquets de cigarettes. « Ils se sentent concernés, parce que c'est aussi leur quotidien. Ce n'est pas juste une question de santé au travail, mais un sujet de santé publique », détaille Fabian Tosolini, de la Fédération des transports.



La concentration en particules fines (PM10 et PM2,5) dans les tunnels du métro et du RER est très supérieure à celle relevée en surface.

## «La concentration en particules fines tend à diminuer»

SOPHIE MAZOUÉ, RESPONSABLE DE L'ENVIRONNEMENT À LA RATP

**UN SCANDALE ASSIMILABLE À CELUI DE L'AMIANTE**  
FABIAN TOSOLINI, DE LA FÉDÉRATION DES TRANSPORTS DE LA CFDT

Comme le révélait Le Monde dans son édition de vendredi, la concentration en particules fines dans les tunnels du métro et du RER est jusqu'à dix fois plus forte qu'à l'extérieur. Les premiers exposés sont les 26 000 personnes en Ile-de-France, essentiellement des agents RATP et SNCF, qui travaillent dans des enceintes ferroviaires souterraines. « Ceux qui travaillent dans les tunnels, quand ils se mouchent, c'est tout noir, comme s'ils bossaient à la mine », s'alarme Fabian Tosolini.

En cause, les frictions entre les roues et les rails, le frein et les roues

**Le Parisien. Que fait la RATP pour réduire la concentration en particules fines dans les couloirs du métro ?**

**SOPHIE MAZOUÉ.** Nous n'avons pas attendu l'avis de l'Anses (agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail) pour nous saisir de la question. Nous réalisons des mesures de la qualité de l'air permanentes depuis plus de vingt ans à Châtelet, Franklin Roosevelt et à Auber. La qualité de l'air s'améliore dans les tunnels avec une con-

centration en particules fines qui tend à diminuer. C'est le résultat d'un certain nombre d'actions, qui se poursuivent, qui visent à améliorer nos systèmes de ventilation mais aussi le système de freinage de nos matériels roulants.

**Vos agents travaillant dans les tunnels ont-ils davantage de problèmes de santé ?**

Ce n'est pas ce que disent les études de santé, que nous menons avec SantéPubliqueFrance. Nous avons mené une étude comparative sur 1 000 agents travaillant en

souterrain et 1 000 agents travaillent à l'extérieur. Les premiers n'ont pas plus de maladies cardiovasculaires ou respiratoires que les seconds.

**Prenez-vous des précautions pour vos agents les plus fragiles ?**

Nos agents sont tous suivis médicalement. Et effectivement, nous formulons des préconisations visant à écarter des enceintes ferroviaires souterraines ceux qui sont les plus vulnérables, comme, par exemple, les femmes enceintes.

PROPOS RECUEILLIS PAR G.P.

mais aussi celles entre les rames et les installations électriques. La RATP (voir encadré) assure faire le maximum, et ce depuis déjà 40 ans pour améliorer la ventilation et moderniser ses installations.

Mais impossible, pour ces salariés, de faire valoir leur droit de retrait. Car le seuil d'exposition maximal aux particules fines, inscrit dans le code du travail, est cent fois supérieur (5 000 micro/mcube) pour les professionnels que pour le reste de la population (50 micro/mcube) !

« C'est un scandale assimilable à celui de l'amiante », dénonce Fabian Tosolini, dont le syndicat réclame l'abrogation de cet article et rappelle que la pollution aux particules fines tue chaque année 4 800 personnes.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), dans un avis paru en 2015 sur « la pollution de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines et les risques pour la santé des travailleurs » plaide également pour sa révision.

La Fédération du transport, qui a écrit au ministre de la transition écologique, Nicolas Hulot, à ce sujet, n'a pour l'instant par reçu de réponse de sa part. Contacté, le ministère des Transports, désormais piloté par Elisabeth Borne, l'ancienne patronne de la RATP, nous répond qu'il « suit attentivement ce dossier, en étroite liaison avec la RATP, qui met déjà en oeuvre de nombreuses actions pour la qualité de l'air ». Il ne s'est en revanche pas prononcé sur la révision du seuil d'exposition maximal visant les professionnels.

« Le Sénat l'a récemment rappelé, la pollution coûte extrêmement cher à la France (101,3 milliards par an). Les particules fines dans les tunnels génèrent aussi de l'absentéisme et des arrêts maladies », rappelle Fabian Tosolini.